

**MOUVEMENT 2024**

**APPEL À CANDIDATURE POUR POSTE SPÉCIFIQUE  
DONNANT LIEU À COMMISSION D'ENTRETIEN**

**POSTES D'ENSEIGNANT EN REP +**

**Retour des candidatures pour le 28 janvier 2024, délai de rigueur**

**Commissions d'entretiens prévues les mercredis 13, 20 et 27 mars 2024 (des dates supplémentaires pourront être ajoutées au regard du nombre de candidats)**

**Missions de l'enseignant :**

L'enseignant(e) affecté(e) dans une école d'environnement REP+ s'inscrit dans le référentiel de l'éducation prioritaire et dans les projets d'école et de réseau.

À ce titre il doit :

- Favoriser l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves ;
- Concevoir un enseignement explicite visant l'acquisition du socle commun ;
- Expliciter les démarches d'apprentissage pour que les élèves comprennent le sens des enseignements ;
- Mettre en œuvre des stratégies éprouvées dans les enseignements ;
- Travailler dans le cadre du réseau d'éducation prioritaire.

**Compétences attendues :**

- Maîtriser les démarches d'apprentissages du langage oral, écrit et des mathématiques ;
- Savoir différencier son enseignement ;
- S'inscrire pleinement dans le cadre du réseau d'éducation prioritaire ;
- Utiliser les évaluations nationales pour adapter l'enseignement ;
- Suivre les parcours d'élèves et faciliter l'évaluation de leurs progrès dans la durée ;
- Communiquer avec constance et rigueur avec les familles ;
- Travailler efficacement en équipe (sens de l'écoute, collaboration...) ;
- Savoir s'impliquer dans les actions de formation et faire évoluer ses pratiques ;
- Dynamiser le projet pédagogique du secteur de collège ;
- Contribuer au sein des instances de l'école à la réflexion pédagogique et à l'élaboration de projets basés sur l'amélioration des résultats des élèves.

L'avis rendu par la commission d'entretien est valable pour postuler les postes suivants lors du mouvement départemental 2023 :

- les postes de TR bis formation REP+

**ou**

- les postes d'adjoint élémentaires et maternelles en REP +

**Les enseignants affectés sur un poste d'adjoint en REP+ à titre définitif n'ont pas à répondre à l'appel à candidature. Ils participent au mouvement avec une priorité équivalente à un avis « très favorable » sur l'ensemble des postes d'adjoint (élémentaires ou maternelles) et de TR Bis formation en REP+.**

**Les avis obtenus à compter du mouvement 2022 demeurent valables pour le mouvement 2024, sans avoir à répondre à l'appel à candidature.**

**Pour postuler : remplir l'enquête en ligne et envoyer un CV accompagné d'une lettre de motivation à l'adresse suivante : [dsden33-diper1-mvt@ac-bordeaux.fr](mailto:dsdn33-diper1-mvt@ac-bordeaux.fr)**

**RAPPEL :**

- pour pouvoir être traités dans le cadre du mouvement, les vœux doivent être saisis par le postulant ; se présenter devant la commission d'entretien ne suffit pas à postuler.